



Institut Développement Fibre Optique  
Techniques des Infrastructures Communicantes  
Réseaux & services - Habitat & Tertiaire

Comité directeur IDFO-TIC

Du

14 novembre 2014

Et

Assemblée Générale annuelle

Persomnel et confidentiel.

## Compte rendu du Comité de direction du 14 novembre 2014 Et de l'Assemblée Générale Annuelle

### Membres présents pouvant voter :

Ramez FAKIH (Président d'IDFO-Habitat), Jean Pierre ARNAUD(CNAM), Joseph CHOUEIRI/Amel CHERFAOUI (SFR)  
Jérôme ESCUDIE (SCOB), Thierry DOLIGEZ (LAN), Ronald HELLER (S2I CF), Henri LEE (CASANOVA)  
Nadia LESCURE (Trésorière d'IDFO-Habitat) et Ludovic ROBERT/BALLET (FOLAN)

### Membres collègue Invités

Gilles GENIN (InGeTel), Pascal IVEN (EUROFO), Patrick ROBIN (PARIS HABITAT), Jean-Gabriel REMY (AGORA) et  
Laurent SENECHAL (DEKRA)

### Étaient invités présents

Martial BERVIN (COFELY INEO) et Yann DAFFAUT (Directeur technique/FOLAN)

### Étaient Excusés

Frédéric CHEVALIER (SADE Telecom), Amaury de POMMEREAU (CSEEE), Hervé FAIVRE (BVS)  
Nidal FAKIH (HEYPERSION TECHNOLOGY), Mathieu HUSSON (INFRACTIVE), François MERLE (FRANCOFA)  
Jean-Michel NION (STR NION), Guillaume PHILIPS (NEXANS), Philippe RIFAUX (FFB GR) et Patrick ROUX (SMA BTP)

### Partenaire excusé.

Pierre -Hervé LETURMY (FNAIM).

### Ordre du jour traité.

Première partie : 9h00-09h45.

#### 1. Statutaire.

- 1.1 : Validation définitive du compte rendu de la réunion 14 octobre 2014.
- 1.2 : Comptes financiers.
- 1.3 : Assemblée Générale annuelle et Comité de l'année 2015.
- 1.4 : Fonctionnement du Comité directeur

Deuxième partie : 09h45-10h45

#### 2. Actions.

- 2.1 : Projet de thème pour la 6<sup>ème</sup> édition du colloque Fibrotique, Co-organisé par IDFO et AGORA.
- 2.2 : Projet de thème pour la 11<sup>ème</sup> édition des PDJ débats, du premier semestre 2015.
- 2.3 : Définition de la position d'IDFO vis-à-vis du projet de remaniement dans la C15-10 du chapitre lié aux réseaux de communication.

Troisième partie : 11H45-12h00

#### 3. Paroles aux adhérents.

- 3.1 : Présentation de COFELY INEO.
- 3.2 : Projection d'une vidéo sur le Démonstrateur AGORA

Quatrième partie : 12h00-12h05

- 4.1 : **Calendrier** des réunions pour l'année 2015.

# Délibération

Première partie : 9h00-10h45.

## 1. Statutaire.

- 1.1 : Validation définitive du compte rendu de la réunion 14 octobre 2014.
- 1.2 : Comptes financiers.
- 1.3 : Assemblée Générale annuelle et Comité de l'année 2015.
- 1.4 : Fonctionnement du Comité directeur

### I.1 Validation du compte rendu du Comité Directeur du 14 octobre 2014.

En l'absence de remarques formulées en séance ou suite à la consultation par courriel (diffusé le 2/11/2014) le compte rendu du Comité directeur du 14 octobre 2014 a été approuvé à l'unanimité sans réserve ni remarques.

### 1.2 : Examen des comptes financiers de l'exercice 2014.

#### I. Comptes d'exploitation couvrant la période du 1<sup>er</sup> novembre 2013 au 31 octobre 2014

##### I. Produits

Nature	Montant en €	Remarques
Cotisations	13900,00	
Petits déjeuners débats	655,00	
Produits financiers	129,51	Livret
Régularisation sur produit	249,74	
Total des produits reçus	<b>14934,3</b>	

##### II. Charges

Nature	Montant en €	Remarques
Loyer	7964,93	
Bureautique	1216,44	Voir détails plus loin
Colloque	5523,04	.
PDJ débat	250,00	
Cotisation payée	1500,00	
Téléphone	572,54	
Repas CD	3281,98	
GT Démonstrateur	465,44	
Divers	343,00	Voir détails plus loin
Frais financiers	35,47	
Total charges	<b>21152,84</b>	

##### III. Résultat d'exploitation.

Nature	Montant en €	
Produits	14934,3	
Charges	21152,84	
Résultat	<b>6218,54</b>	Déficit

Détails du poste bureautique :

Libellé	Montant	N°écriture	Relevé Banque
SOSERBAT/ Colloque 2013 (chèque)/reprographie et papier	233,33	4	45
FNAC : lecteur multiscarte (CB)	37,90	8	46
La poste (CB)	31,68	11	47
UDLM ; 2 jeux cartouches imprimante (CB)	104,80	12	47
GIT EM encre noir (CB)	22,70	17	47
PRESTA PLUS : remplacement disque dur (CB)	100,00	33	50
Monoprix : achat souris (CB)	45,80	34	50
La poste (CB)	15,84	47	52
KATZ plaques signalétiques IDFO entrée et étage (Chèque)	614,40	59	55
SUPER U calculatrice (CB)	9,99	65	55
<b>TOTAL</b>	<b>1216,44</b>		

Détails du poste divers

Libellé	Montant	N° écriture	Relevé Banque
Abonnement BatiCom (Chèque)	220,00	25	48
Renouvellement CB (débit BTP Banque.)	55,00	28	48
Abonnement PDF Architect (CB)	68,00	35	50
<b>Total</b>	<b>343,00</b>		

#### IV. Bilan de l'exercice 2014.

Couvrant la période 1<sup>er</sup> novembre 2013 au - 30 octobre 2014.

Actif		Passif		
Actif immobilisé	Dépôt garantie	537,00	Report à nouveau :	24605,53
<b>Actif circulant</b>			<b>Passif circulant.</b>	NEANT
Banque	9552,92	Résultat de l'exercice		<b>6218,54</b>
Compte épargne	8297,07			
<b>Total actif</b>	<b>18386,99</b>	<b>Total passif</b>		<b>18386,99</b>

IV. Disponible : A la date du 31 octobre 2014 : 9552,92 €

V. Placement : Sur livret épargne : 8297,07 €

VI. Trésorerie : VI+V= 17849,99

#### III. Budget de l'exercice couvrant la période du 1<sup>er</sup> novembre 2014 au 31 octobre 2015.

##### I. Produits

Nature	Montant en €	Remarques
Cotisations	19500,00	Tenant compte des cotisations reportées.
Produits manifestation.	570,00	
Produits financiers	130,00	
<b>Total des produits reçus</b>	<b>20200,00</b>	

##### II. Charges

Nature	Montant en €	Remarques
Loyer	9500,00	
Bureautique Y compris le Site	3500,00	Cout de la refonte du site : 3000,00 € TTC.
Colloque+Minutes	4500,00	
PDJ débat +Minutes	1000,00	
Cotisation payée	2500,00	
Téléphone	600,00	
Repas CD	3000,00	
GT Démonstrateur	650,00	
Divers	500,00	
Frais financiers	50,00	
<b>Total charges</b>	<b>25800,00</b>	

#### III. Résultat prévisionnel de l'exercice 2015

Nature	Montant en €	Remarques
<b>Produits</b>	<b>20200,00</b>	
<b>Charges</b>	<b>25800,00</b>	
<b>Résultat</b>	<b>5600,00</b>	<b>Déficit prévisionnel.</b>

Commentaires du Budget :

Par rapport à l'exercice 2014 :

Le déséquilibre dans les produits et les charges de l'exercice est principalement lié :

- Au poste Site pour 3000€
- Au poste loyer comptabilisé sur 13 mois pour tenir compte du loyer du mois d'octobre 2014 chèque émis mais non encaissé à la date du 31 octobre. (725 €)
- Au poste cotisation FFB pour tenir compte du 4<sup>ème</sup> trimestre non encaissé à la date du 31 octobre 2014 (500 €)

### 1.3 : Assemblée Générale annuelle

Le 14 novembre 2014, les adhérents d'IDFO-TIC se sont réunis en assemblée générale annuelle en salle 460 dans les locaux de la FFB GP, au 10, rue du débarcadère 75017 Paris

Au préalable, le Président ouvre la séance à 9h45 puis il rappelle :

- La convocation à l'Assemblée générale annuelle a eu lieu par courriel du 2 novembre 2014 et qu'elle n'a pas donné lieu à des remarques de la part des adhérents.
- L'Assemblée générale Ordinaire ne peut valablement délibérer qu'après avoir constaté un quorum des deux tiers de ses membres pouvant voter, présents ou représentés avec un pouvoir.

1.32 Constatation du quorum.

#### Membres pouvant voter :

**Présents :** Ramez FAKIH (Président d'IDFO) ; Jean Pierre ARNAUD (CNAM) ; Amel CHERFAOUI (SFR) ; Thierry DOLIGEZ (LAN) ; Jérôme ESCUDIE (SCOB) ; Ronald HELLER (S2I CF) ; Henri LEE (CASANOVA) ; Nadia LESCURE (Trésorière d'IDFO) ; Ludovic ROBERT/BALLET (FOLAN) : soit 9 votants

**Représentés par un Pouvoir :** Bérangère BOUAN/Guillaume PHILIPS (NEXANS) Frederic CHEVALIER (SADE Télécom) ; Amaury de POMMEREAU (CSEEE), Mathieu HUSSON (INFRACTIVE), François MERLE (FRANCOFA), Jean-Michel NION (STR NION) et Patrick ROUX (SMABTP) : soit 7 pouvoirs.

Soit 16 votants présents ou représentés.

#### Membres excusés, pouvant voter mais n'ayant pas donné un pouvoir :

Hervé FAIVRE (BVS) et Philippe RIFAUX (FFB GR)

Soit 2 votants absents.

Effectif des votants : 18 membres

Quorum statutaire : 2/3 des votants soit pour l'AG d'aujourd'hui = 12.

Présents ou représentés par un pouvoir à l'AG d'aujourd'hui : 16

L'assemblée générale peut donc délibérer valablement.

#### I. Rapport d'activité :

Durant la période du 1<sup>er</sup> novembre 2013 au 31 octobre 2014 l'activité d'IDFO-TIIC s'est caractérisée par :

1. Réalisation de 2 colloques (17 novembre 2013 et 1<sup>er</sup> juillet 2014)
2. Réalisation de 2 PDJ- débat.
3. Tenue de 8 réunions du Comité de direction.
4. Mise au point des formations fibrotiques au nombre de 9.
5. Signature de la convention IDFO/AFORELEC.
6. Publication des formations fibrotiques dans le catalogue Aforelec version 2015 (5000 exemplaires)
7. Rapprochement avec AGORA et création du GT Démonstrateur.
8. Refonte totale du Site web qui devient : [www.idfo-tic.com](http://www.idfo-tic.com)
9. Installation dans les locaux de la FFB Grand Paris. (Bureau n° 331)
10. Positionnement de la communication autour du concept zéro cuivre.
11. Diffusion de 34 flashes infos autour d'une centaine de rubriques d'informations liées aux législations sociales, juridique et économique.

Globalement, l'exercice 2014 s'est caractérisé par :

1. Volet positif : Une forte communication sur les actions d'IDFO et d'information des adhérents.
2. Volet négatif : Le déficit, bien qu'étant en ligne avec les prévisions budgétaires.

Résolutions soumis au vote de l'assemblée générale annuelle de l'exercice 2014.  
Et adoptées à l'unanimité des 16 votants.

L'Assemblée Générale :

- 1<sup>ème</sup> résolution : Ratifie l'admission d'EUROFO et d'HYPERVISION Technology et la radiation ATRIUM  
2<sup>ème</sup> résolution : Approuve le rapport d'activité de l'année 2014.  
3<sup>ème</sup> résolution: Approuve la gestion financière de l'exercice clos au 31 octobre 2014.  
4<sup>ème</sup> résolution: Décide d'affecter le déficit de l'exercice clos au 31 octobre 2014, soit **6218,54** au compte report à nouveau.  
5<sup>ème</sup> résolution: Donne quitus au Comité directeur de sa gestion au cours de l'exercice débutant le 1<sup>er</sup> novembre 2013 et prenant fin le 31 octobre 2014.  
6<sup>ème</sup> résolution : Approuve le budget de l'exercice du 1/11/2014 au 31/10/2015.  
7<sup>ème</sup> résolution : Approuve la composition du Comité statutaire de l'année 2015.

Composition

- Du Président fondateur : Ramez FAKIH

Et des membres suivants :

- Nadia LESCURE : Trésorière
- Jean Pierre ARNAUD : Président de la Commission Stratégie
- Bérangère BOUAN (NEXANS).
- Frédéric CHEVALIER (SADE Telecom),
- Joseph CHOUEIRI / Amel CHERFAOUI (SFR),
- Amaury de POMMEREAU (CSEEE)
- Thierry DOLIGEZ (LAN).
- Jérôme ESCUDIE (SCOB).
- Ronald HELLER (S2I CF).
- Mathieu HUSSON (INFRACTIVE).
- Henri LEE (CASANOVA)
- François MERLE (FRANCOFA)
- Philippe RIFAUX (FFB GP)
- Ludovic ROBERT / Rozenn BALLETT (FOLAN)
- Patrick ROUX (SMABTP)

**L'Assemblée Générale a été clôturée à 10h45.**

#### 1.4 : Fonctionnement du Comité directeur.

En règle générale, en application des nos statuts, le Comité tient ses réunions sur convocation du président avec la présence de tous ses membres. Les membres statutaires empêchés s'étant déclarés en tant que tels sont portés dans les comptes rendus en tant qu'absents excusés. Nonobstant, le Comité décide et ses décisions s'imposent à tous dès lors que le quorum de la moitié, arrondie au chiffre supérieur, de ses membres présents ou représentés avec pouvoir, est constaté. Une telle situation conduit parfois à se priver d'avis pouvant enrichir les débats et conduire à adopter sur un sujet discuté, une nouvelle orientation..

Dans un souci d'élargissement des délibérations sur des sujets requérant un vote il est décidé de mettre en action un mode de délibération adapté au cas par cas des points portés à l'ordre du jour et en particulier pour les points nécessitant une décision, les délibérations pourront être également prises soit en mettant en place une conférence téléphonique soit par échange de courriels entre le président et les membres statutaires empêchés.

**Important :** Cet assouplissement dans le mode de travail et de délibération du Comité directeur a valeur d'exception et nom d'une nouvelle règle venant annuler et remplacer le mode de fonctionnement existant

*Pour conclure sur ce sujet le président émet le souhait que tous les membres statutaires soient présents à la prochaine réunion du comité du 23 janvier, la première dans la série des réunions de l'exercice 2015*

## Deuxième partie : 10h45-11h45

### 2. Actions.

- 2.1 : Projet de thème pour la 6<sup>ème</sup> édition du colloque Fibrotique, Co-organisé par IDFO et AGORA.
- 2.2 : Projet de thème pour la 11<sup>ème</sup> édition des PDJ débats, du premier semestre 2015.
- 2.3 : Définition de la position d'IDFO vis-à-vis du projet de remaniement dans la C15-10 du chapitre lié aux réseaux de communication.

#### 2.1 : Projet de thème pour la 6<sup>ème</sup> édition du colloque fibrotique, Co-organisé par IDFO et AGORA

Le 28 octobre le président a rencontré Jean-Pierre LACOTTE président d'AGORA en présence de Thierry DOLIGEZ. Cette rencontre a été initiée dans la continuité de nos décisions de réaliser la 6<sup>ème</sup> édition du colloque autour d'un thème articulé sur le Démonstrateur AGORA version 2, qui résultera des travaux du GT Démonstrateur.

A cette première réunion nous avons échangé sur l'organisation du colloque ainsi que sur la transposition du Démonstrateur en thème lisible et intelligible.

Date retenue pour le colloque : 23 juin 2015.

Lieu de déroulement : Salle des conférences PRADEAU à la FFB Grand Paris.

Objectif de présence : environ 150 participants

Axe du thème : Le Démonstrateur d'AGORA, version V2 assortie des l'interfaçage IDFO-TIC

**Projet de thème : « La maison au service du mieux vivre »**

Minutage du colloque :

- Accueil café : 8h15
- 9h00 précises : Allocution d'Ouverture
- 9h15-10h30 : 1<sup>ère</sup> Conférence (à structurer)
- 10h30-11h00 : Pause Démonstrateur
- 11h00-12h00 : 2<sup>ème</sup> Conférence (à structurer)
- 12h00-12h30 : Allocution de Clôture
- 12h30-12h45 : Pause Démonstrateur
- 13h00-14h30 : Déjeuner.

Aspect financier : A définir dans une prochaine étape.

Décision.

Ce projet n'a fait l'objet d'aucune remarque de la part du comité. Il est donc considéré approuvé.

#### 2.2 Projet de thème pour la 11<sup>ème</sup> édition des PDJ débats, du premier semestre 2015.

A notre comité du 14 octobre dernier les discussions ont abordé la problématique des réseaux communicants dans les immeubles d'habitation, infrastructures et services, ainsi que l'impact de la séparation dans la C15-100 des réseaux dits de sécurité de ceux dits de confort rendant ces derniers en optionnel, alors que depuis l'année 2000 les réseaux communicants étaient introduits dans la norme en tant qu'obligation transposée par la pose des RJ 45.

Le parallèle entre le cuivre et la fibre optique s'est imposé comme une conséquence logique considérant la position d'IDFO sur le potentiel de la fibre et sa capacité bien plus importante en accompagnement de l'évolution de l'habitat. Le parallèle vaut aussi pour le coût et l'avantage du cuivre en la matière. L'idéal serait de pouvoir donner un comparatif sur un exemple concret.

Aux termes de nos discussions, Mathieu HUSSON a suggéré pour le 11<sup>ème</sup> PDJ débat du 1<sup>er</sup> semestre 2015 (prévu au mois de mars) un débat sur cette problématique à laquelle on peut lier le sujet du RJ45.

Décision. Ce projet n'a fait l'objet d'aucune remarque de la part du comité. Il est donc considéré approuvé.

### Problématique

«... Le Gouvernement publiera prochainement un arrêté visant à amoindrir les exigences de la **norme NFC 15-100**, qui fixe les règles minimales à respecter dans les installations électriques en basse tension, c'est-à-dire dans les bâtiments et les locaux d'habitation. La norme actuelle est issue d'une révision imposée en 2002 pour toutes les constructions dont le permis de construire a été délivré à partir de 2003, et rend obligatoire un certain nombre d'installations "de confort" que le gouvernement de Manuel Valls veut désormais rendre optionnelles. Dans le cadre du "choc de simplification", l'objectif de Bercy est de **réduire les coûts** des promoteurs immobiliers, pour déporter la charge financière sur les occupants qui souhaitent bénéficier de ces options. Ainsi seules les normes dites "de sécurité" resteront obligatoires, alors que les normes "de confort" deviendront facultatives. Or parmi ces dernières figurent les normes **relatives aux courants faibles** qui préconisent la création de **réseaux VDI** (Voix, Données, Image) traversant toutes les pièces habitables du logement. Concrètement, la norme se traduisait par l'installation dans toute l'habitation de prises RJ45 qui permettent de brancher aussi bien des téléphones que des ordinateurs, consoles de jeux, téléviseurs et autres appareils nécessitant une connexion à un **réseau de communication**. Mais comme le soulignait le site **Localtis** qui a révélé l'information : *La suppression de l'obligation de pré-câbler tous les logements neufs avec des réseaux de communication inquiète les professionnels du numérique, les FAI et les collectivités qui ont lancé des travaux pour amener la fibre optique dans les immeubles.....* » (Référence : Site NUMERAMA)

### Réflexions IDFO.

- IDFO prône le déploiement de la fibre optique et le remaniement du chapitre lié à la communication dans les logements neufs ne met pas en cause la fibre.
- Écrire au pouvoir public pour alerter certes, mais il y a tout lieu de penser que le lobbying des fédérations sera le plus fort car en cette époque où la relance n'est pas encore au RDV, le lobbying des promoteurs immobiliers restera le plus fort.

### Position d'IDFO

- La modification créera un régime très haut débit à deux vitesses et se traduira dans le fait par une discrimination donc une injustice : D'un côté ceux qui peuvent investir dans le confort et de l'autre ceux qui ne le pourront pas faute de moyens financiers.
- Se positionner en défaveur de cette modification en évitant toute fois de lui donner une coloration corporatiste.
- Se concentrer plutôt sur l'aspect économique : contraintes sur le marché donc effet négatif sur la formation et l'emploi des jeunes.
- Quels arguments aurions nous qui pourraient impacter positivement.
- Appuyer la position par des actions de communications au plus près du client final.
- Mettre en action la chaîne des parties impactées : Principalement et dans l'ordre d'importance : Client final, installateur, industriel et opérateur FAI.

### Décision IDFO :

- **Devant l'urgence Il serait recommandé d'écrire aux autorités compétentes pour abonder les démarches opposées au remaniement projeté et marquer ainsi notre position défavorable.**
- **Pour ce faire, le président se rapprochera de Ronald HELLER, de Gilles GENIN et d'Henri LEE afin d'élaborer un projet de courrier qui devra être soumis à la consultation du comité et partant de l'adresser au Ministère du logement, dans la période du 15 au 20 décembre 2014. A suivre.....**

**Note : Voir aussi en annexe I un argumentaire proposé par Gilles GENIN pour étayer nos réflexions et position.**

### Troisième partie : 11h45-12h00.

#### 3. Paroles aux adhérents.

3.1 : Présentation de COFELY INEO.

3.2 : Projection d'une vidéo sur le Démonstrateur AGORA

:

3.1 Présentation de COFELY INEO

3.1 Parole à Martial BERVIN

**INEO est née de la fusion de trois majors de la profession de l'équipement électrique : EI+VD+SEEE.**

**INEO COFELY c'est 1100 salariés et 105 apprentis.**

**INEO COFELY Acteur majeur du génie électrique, des systèmes d'information et de communication et des services associés, Cofely Ineo propose à ses clients publics et privés des solutions globales depuis la conception jusqu'à la maintenance. Pour tout renseignement : Martial BERVIN : 06 07 25 22 96.**

3.2 Exposé de Thierry DOLIGEZ

3.2 : Projection d'une vidéo sur le Démonstrateur AGORA (Voir en annexe III)

### Quatrième partie : 12h00-12h05

Calendrier des réunions de l'année 2015.

## Prochaine réunion : 23 janvier 2015 (voir également dans le planning)

Les réunions se tiennent dans une salle des locaux de la FFB Grand Paris

Accès :

Des piétons : 10 rue du débarcadère 75017 Paris

Métro ligne 1 - Porte maillot ou Argentine

(La rue du débarcadère donne sur le boulevard PEREIRE et sur la place Saint Ferdinand)

En voiture : Parking gratuit pour les participants : **Entrée au 245/247, boulevard Pereire.** (Note : A l'entrée du parking se présenter à la sécurité en indiquant que votre destination est la réunion IDFO)

Planning des réunions de l'année 2015 mis au point à la date du 14 novembre 2014.

N° de salle	date de la réunion	Nom de la réunion	Arrivée	Fin	Déjeuner
422	23/01/2015	Comité de direction	8H30	12h30	oui
422	13/03/2015	Comité de direction	8H30	12h30	oui
<b>Club</b>	<b>24/03/2014</b>	<b>Petit déjeuner débat</b>	<b>8h15</b>	<b>11h00</b>	<b>non</b>
422	10/04/2015	Comité de direction	8H30	12h30	oui
422	12/05/2015	Comité de direction	8H30	12h30	oui
422	05/06/2015	Comité de direction	8H30	12h30	oui
<b>Pradeau et Despagnat</b>	<b>23/06/2015</b>	<b>Colloque FIBROTIQUE</b>	<b>8H15</b>	<b>13h00</b>	<b>oui</b>
422	01/07/2015	Comité de direction	8H30	12h30	oui
422	15/09/2015	Comité de direction	8H30	12h30	oui
422	09/10/2015	Comité de direction	8H30	12h30	oui
460	13/11/2015	Comité de direction+AG	8H30	12h30	oui
<b>Club</b>	<b>08/12/2015</b>	<b>Petit déjeuner débat</b>	<b>8h15</b>	<b>11h00</b>	<b>non</b>

## Annexes au CR du CD du 14 novembre 2014.

### Annexe I.

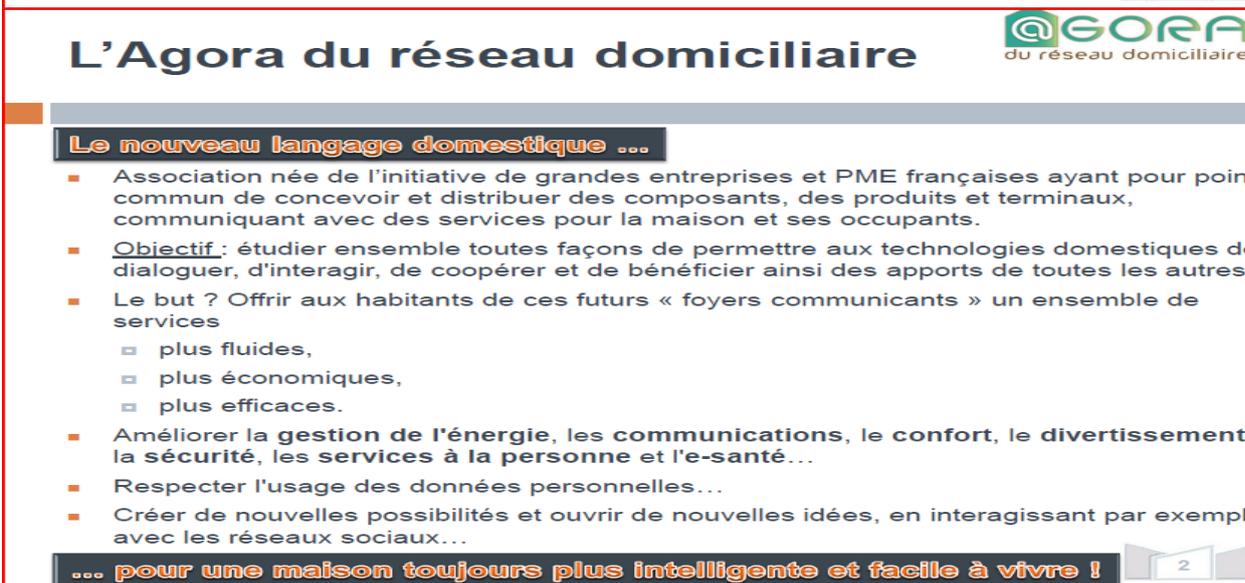
#### Remarques Gilles GENIN concernant la volonté de mettre en option les prises RJ45 dans le logement :

- 1 - Quid de l'impact de la multiplication des micro-ondes dans l'environnement de vie, notamment pour les enfants alors que l'OMS recommande d'éviter leur usage par les enfants et que le WiFi est interdit dans les crèches par exemple ?
- 2 - Quid de la continuité de services, la multiplication de l'exploitation des mêmes fréquences radio, multiplie les potentiels brouillages et interférences dont les résolutions seraient insolubles ?
- 3 - Quid de la connexion des terminaux de communication existants, TV, téléphone, fax, etc. ., les usagers vont-ils devoir changer tous leur terminaux dès qu'ils déménagent dans un logement neuf ?
- 4 - Les technologies de connexion réseau mobile ont été développées pour connecter des terminaux mobiles, l'exploiter pour connecter des terminaux fixes est un non-sens énergétique et va à l'encontre du principe de précaution concernant l'innocuité des micro-ondes qui est loin d'être acquise
- 5 - Quid du droit d'accès aux services publics de communications, droit à l'antenne et droits fondamentaux de l'homme européens ?
- 6 - 100 € économisés par prise non installée par logement est ce vraiment significatif dans le prix du logement et est ce cohérent avec la persistance de l'obligation légale de construction de colonnes spécifiques à l'usage des opérateurs
- 7 - comment font les défavorisés sociaux ou ceux qui ne souhaitent que les services de base pour accéder aux services de communications gratuit (TNT)
- 8 - Quid de la sécurité à mettre en œuvre sur un réseau radio quelle est la part de la population grand public qui a pris conscience de ce danger et dispose des connaissances nécessaires pour se protéger ?

10

### Annexe II. Voici un résumé de la vidéo-film projetée et commentée par Thierry DOLIGEZ.

**Agora du réseau domiciliaire**  Your digital lab  
Juin 2013

**L'Agora du réseau domiciliaire** 

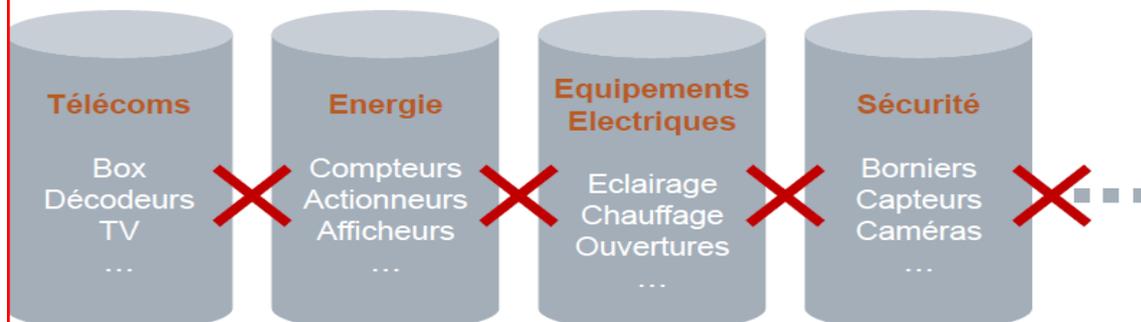
**Le nouveau langage domestique ...**

- Association née de l'initiative de grandes entreprises et PME françaises ayant pour point commun de concevoir et distribuer des composants, des produits et terminaux, communiquant avec des services pour la maison et ses occupants.
- **Objectif** : étudier ensemble toutes façons de permettre aux technologies domestiques de dialoguer, d'interagir, de coopérer et de bénéficier ainsi des apports de toutes les autres.
- Le but ? Offrir aux habitants de ces futurs « foyers communicants » un ensemble de services
  - plus fluides,
  - plus économiques,
  - plus efficaces.
- Améliorer la gestion de l'énergie, les communications, le confort, le divertissement, la sécurité, les services à la personne et l'e-santé...
- Respecter l'usage des données personnelles...
- Créer de nouvelles possibilités et ouvrir de nouvelles idées, en interagissant par exemple avec les réseaux sociaux...

**... pour une maison toujours plus intelligente et facile à vivre !**

## Genèse

- L'Agora du réseau domiciliaire est née d'un constat : il existe de plus en plus d'objets communicants au sein de la maison... et pourtant ceux ci ne se comprennent pas !



- ➔ Nécessité de mettre autour de la table les principaux acteurs de la maison numérique
- ➔ Travailler à la mise en place d'une démarche pour dynamiser le marché et préparer les services de demain

3

11

## Démarche

### ■ Créer un écosystème

- ▣ Analyser les besoins pour définir l'architecture du réseau de la maison, les protocoles, etc.
- ▣ Fédérer les acteurs nationaux, européens, puis internationaux
- ▣ Définir la plateforme
  - Référence aux standards pertinents
  - Coopérer avec l'enseignement supérieur pour définir les programmes de formations

4

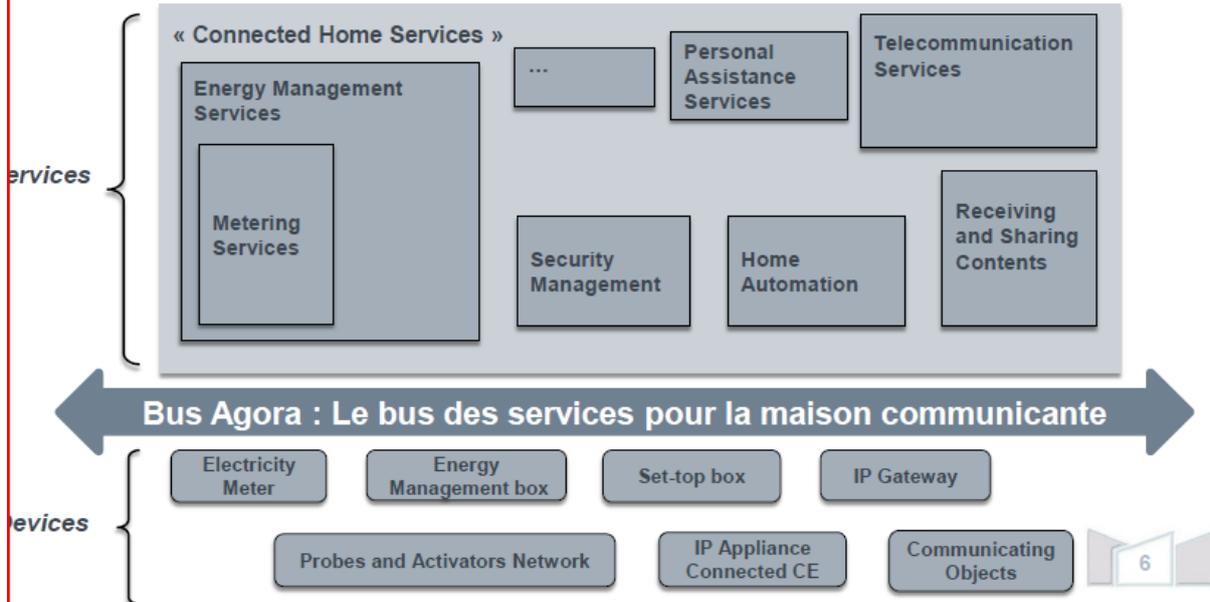
# Les partenaires



# La plateforme Agora

- Définition d'un bus pour les services de la maison : « Bus Agora »

- Architecture organisée autour de passerelles fédérant les écosystèmes propriétaires, et communiquant sur le bus pour mettre en œuvre les services.



# La technologie 2012

- Réalisation d'un démonstrateur
- 4 scénarios ...  
... pour mettre la maison en vedette !



- **Confort**
  - Ambiance home-cinéma : tamisage des lumières, fermeture des volets, orientation des appels téléphoniques vers la boîte vocale (sauf urgence)
- **Sécurité**
  - Simulation d'une fuite d'eau : détection automatique, coupure de l'eau, information sur le téléviseur, appel aux services de sécurité
- **Economie d'énergie**
  - mise en veille automatique et protection de la maison, renvoi des appels
- **Contrôle de la maison**
  - départ en vacance : bouclage de la maison, remise en route progressive à distance, ...

13

# Le démonstrateur 2012



8

## Label « domo-compatible Agora » du réseau domiciliaire

- Mise en place d'un Label de domo-compatibilité Agora
- Deux niveaux pour le « Label Agora » :
  - ▣ *Quand j'achète un produit ou un service et que je les installe sur mon réseau, tous les produits et services déjà installés continuent à fonctionner normalement ;*
  - **Le produit ou le service labélisés respectent la coexistence, la coopération, l'intégrité et la sécurité de ce qui est déjà installé.**
  - ▣ *L'équipement ou l'écosystème additionnel est interopérable avec les précédents ;*
  - **Le nouvel équipement peut délivrer des acquittements, échanger des informations, C&C que les équipements ou les écosystèmes précédemment installés peuvent utiliser ou pas, cela est de leur ressort !**



14



## Merci de votre attention !

